

Unies pour les années 1965 à 1967 s'établit entre 0.04 p. 100 dans le cas de 51 membres, et 31.91 p. 100 pour les États-Unis. Le taux de contribution du Canada est de 3.17 p. 100.

### Sixième Commission

Sur la recommandation de la Sixième Commission (Questions juridiques), l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution qui demandait à la Commission du droit international de poursuivre ses travaux relativement à la codification et au développement progressif du droit des traités et des missions spéciales (point 87 de l'ordre du jour). Elle a approuvé un certain nombre de modifications du Règlement de l'Assemblée, à la suite de l'entrée en vigueur des amendements à la Charte qui portaient le nombre des membres du Conseil de sécurité de 11 à 15 et celui des membres du Conseil économique et social de 18 à 27.

Pendant la majeure partie du troisième mois de la session, la Sixième Commission a poursuivi l'examen de la question 90 (Principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre États) et a discuté de plusieurs projets de résolution à cet égard. Elle a examiné le point 92 (Développement progressif du droit international privé) et a approuvé une résolution qui demandait au secrétaire général de soumettre à la prochaine session de l'Assemblée un compte rendu des travaux accomplis dans le domaine de l'unification du droit du commerce international. La Commission a également recommandé que l'Assemblée reprenne en 1966 ses travaux concernant le projet de déclaration sur le droit d'asile afin d'achever la rédaction de ce texte.